DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 31 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 27

2023D0042

OBJET:

12. PROGRAMME **DES FÊTES DE** PÂQUES 2023. **FIXATION DES PRIMES DE** PARTICIPATION.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Recu en préfecture le 13/04/2023 Publié le 14 ID: 059-215904004-20230406-2023D042-0

L'an deux mil-vingt-trois, le six AVRIL à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarey Idriss - Mme BILLIAU Marie-Françoise - M. LAPIERRE Julien - Mme QUIQUE Corinne - Mme BLANQUART Marine - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - Mme CAPPELLE Christiane - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine - M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - M. CITERNE Joël - M. DELVOYE Philippe - Mme CLINKEMAILLIE Colette - Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. DECREUS Christophe, procuration à M. SERE Soarey Idriss Monsieur TREDEZ Alain, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

ABSENTS:

M. MOUILLE Julien M. VERMEESCH Olivier

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Madame l'adjointe au Maire déléguée aux fêtes communales donne connaissance du programme officiel des Fêtes de Pâques 2023, lequel fait ressortir les prévisions des festivités et les primes de participation et frais divers à envisager :

CORTEGE CARNAVALESQUE - GROUPES CARNAVALESQUES ARTISTIQUES

Contrat Pommery:	
Les Trampos	1 685,00 €
	1 685, 00 €
Contrat Friends and Cie:	
Les Terbras	2 975,10 €
Les Cancans	2 743, 00 €
Les Fauvettes	2 017, 16 €
Chat Rivari	3 112,50 €
Drumband HidT Lommel (BE)	2 740,00 €
	13 587, 34
Contrats locaux :	
Les Débrouillards (Bailleul)	750, 00 €

Les Fauvettes	2 017, 16 €
Chat Rivari	3 112,50 €
Drumband HidT Lommel (BE)	2 740,00 €
	13 587, 34 €
Contrats locaux :	
Les Débrouillards (Bailleul)	750, 00 €
Outtersteene en fête	500, 00 €
Harmonie de Méteren	600, 00 €
	1 850, 00 €
Show football freestyle du par Footstyle SARL	1 582,50 €
Chasse à l'œuf:	
Chocolats	400,00€
Animation structures de ballons	350, 00 €
Structures gonflables	430, 00 €
Maquillage	200, 00 €

1 380 ,00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2023 Regul en préfecture le 13/04/2023 Publié le 14 - 04 100 - 20230406-20230062-05

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2 1D: 059-215904004-20230406-202

OBJET: PROGRAMME DES FÊTES DE PÂQUES 2023. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Autres Prestations:

 Repas + boissons
 2 800, 00 €

 Sécurité
 1 512,00 €

 Médiation Mervilloise
 400,00 €

4712,00 €

Ces dépenses seront imputées à l'article 6232 du budget communal et réglées sur présentation de facture.

Contrats Mairie de Merville

-	Les Amis du Caou	1 000,00 €
-	Association Saint-Antoine	1 000,00 €
-	Harmonie municipale	1 000,00 €
-	Les Amis du Doulieu	500,00€
-	Red Light Merville	500,00€
-	Saint-Georges Merville Sports	500,00€
-	Comité des fêtes du Sart	500,00€

5 000,00 €

Il propose ensuite d'allouer les subventions aux associations sportives ci-dessous dénommées pour leurs participations aux fêtes de pâques :

1) La Tanche Mervilloise :	200 €
2) Amicale Bouliste	200 €
3) Archers de la Lys	200 €
	600 €

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal et virées aux comptes des associations ci-dessus.

Le conseil municipal après communication faite décide à l'unanimité d'approuver le programme présenté estimé pour 2023 à 30 396,84 €, l'attribution et la répartition des primes et prises en charges par la Commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance Delphine BOULENGER

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.